

LE 21 MARS 2016
N° 136 5230

Copie : aux élus de la CCPSG

Veauche le 15 mars 2015

Monsieur Préfet,

Nous vous remercions de votre réponse du 14 janvier 2016.

Nous tenons à attirer une nouvelle fois votre attention et porter à votre connaissance certains faits :

Le PLU a été modifié et ce à plusieurs reprises depuis la prise de fonction de Mme Girardon en 2008 à la Mairie de Veauche. Et ce alors que Mme Girardon est Maire et Présidente de la CCPSG. En effet la dernière modification a eu lieu en mars 2014 afin de rendre possible la création de la ZAC Mûrons 2 avec notamment des franges revues à la baisse et n'étant plus que de 5 mètres par rapport aux habitations. Que dire de l'implantation de l'antenne Free située à moins de 5 mètres des habitations. Mais aussi l'établissement d'une usine de concassage dans la zone de la prairie dans la plus grande discrétion et sans concertation.

Cette ZAC est un atout pour Mme Girardon afin de servir son dessein futur à la tête de la présidence de Loire Forez pour laquelle Mme Girardon n'a de cesse de faire campagne (nouveau logo, tracts, interview...)

Et ce malgré la volonté de nombreux Veauchois désireux d'intégrer St Etienne Métropole.

Dans ce contexte un plan d'exposition au bruit des riverains est-il prévu ? D'autant plus que la création d'un nombre supplémentaire important de logements est acté dans le projet. Tout cela à proximité de l'aéroport en totale occultation des nuisances sonores, visuelles et olfactives à venir que cela va engendrer à tous les riverains.

En l'état, la dévalorisation du patrimoine de la zone existante pavillonnaire est d'environ 30 % selon experts.

Le bruit, la poussière etc... vont-ils s'arrêter à la limite de la ZAC?

Les citoyens Veauchois sont-ils juste bons à payer leurs impôts ?

Les Veauchois que nous sommes et ceux que nous représentons sont extrêmement sensibles et déterminés à préserver leur qualité de vie, leur sécurité et patrimoine dans le respect des principes de démocratie.

Et ce n'est pas « un atelier » proposé à certains habitants où aucun élu n'était présent, animé par des intervenants extérieurs sans micro pour s'adresser à près de 200 personnes qui nous rassure.

En effet, certains problèmes ont été abordés mais sans que les intervenants eux-mêmes ne semblent connaître concrètement la zone (marécages, busages impératif...)

Un compte rendu écrit devait être tenu à la disposition du public. A ce jour, seuls quelques plans sont visibles. Le bilan de cet atelier reste indisponible. Aussi, l'absence de concertation des riverains et le manque de transparence entretenue dans ce dossier nous amène à penser qu'il s'agit d'une volonté délibérée de la municipalité et de la CCPSG afin de nous laisser sans réaction pour pouvoir mener à dessein ce projet.

Il est une chose de pratiquer du loobing de la part d'une élue, il en est une autre d'être en adéquation entre ses paroles et ses actes :

« Nous ne voulons pas que l'on fasse aux autres ce que nous n'aimerions pas qu'on nous fasse ».

« Nous sommes favorables à une participation directe des citoyens dès lors que ces décisions impactent leur mode de vie »

(Phrases reprises dans le mag Forez-Est dont le directeur de publication est Madame Monique Girardon, également maire de Veauche et présidente de la CCPSG)

Nous attendons que ses propres mots s'inscrivent dans ses actions.

En espérant que nous n'aurons pas à subir la même méthodologie appliquée à la ZA de Bellegarde-en-Forez : à savoir décision allant à l'encontre du TA de Lyon et du commissaire enquêteur.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous vous convions, Monsieur Le préfet, Monsieur Le sous-préfet, Mesdames et Messieurs représentants de l'état, maire, élus de la commune, élus de la CCPSG , à une visite sur site, afin de pouvoir démontrer notre sens de l'ouverture et notre désir de dialogue.

Aussi afin de préparer au mieux cette visite, et de vous remettre les pétitions de quelques centaines de signatures, nous sollicitons un rendez-vous au plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Collectif Mûrons 2 : Veauchois en péril

Secrétariat Mr Yves BOEUF

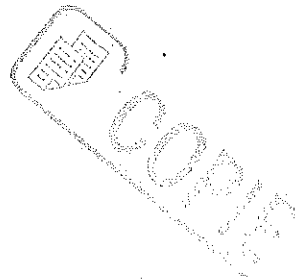
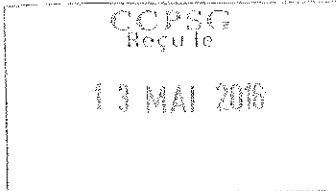
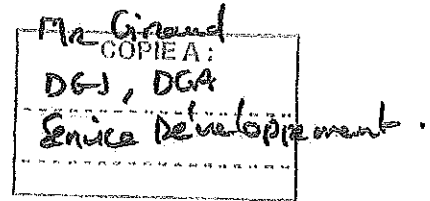
17 Lotissement des Granges

42340 VEAUCHE

muron2.veauchoisenperil@gmail.com

Collectif Mûrons 2 : Veauchois en péril
Secrétariat Mr Yves BOEUF
17 Lotissement des Granges
42340 VEAUCHE
muron2.veauchoisenperil@gmail.com

le 13.05.16



CCPSG
Monsieur Le 3ème Vice- Président
Claude GIRAUD
Avenue Jean Monnet
42330 SAINT-GALMIER

Veauche le 10 mai 2016

Bonjour,

Nous faisons suite aux ateliers qui se sont déroulé les 7, 11, et 12 avril 2016 pour vous réitérer les point cruciaux qui ont été débattus.

- Les critères de convocations
 - Une étude sur le trafic routier
 - La mise en place de portiques, écluses et trottoirs
 - Les distances des franges et la réalisation de butes
 - La création d'un chemin piéton
-
- Le déplacement de la zone verte
 - L'établissement d'un cahier des charges des entreprises de proximité des habitations
 - La présentation de l'entreprise BERCET
 - La proposition de rachat de l'allée les Hirondelles par les propriétaires mitoyens.

Ces points nous ont amené au questionnement suivant :

- Quelle est la liste des personnes présentes à ces ateliers ? Nous ne pouvons qu'être étonnés que de plus de 200 personnes présentes lors de la réunion du 1 décembre 2015 à l'Escale seulement 80 personnes convoquées. Pourquoi le choix de dates en période de vacances scolaires ?
- Sur quel cahier des charges et sur quelle période le trafic routier va-t-il être effectué ? Il semble évident que toutes périodes de vacances doit-être exclues. Comment différencier les VL des particuliers et les VL d'entreprises ?
- Combien de portiques et écluses vont être mis en place et quel sera leur emplacement précis ? Leurs emplacements étant cruciaux pour réguler, sécuriser et préserver la zone résidentielle existante. Nous avons cru comprendre que les trottoirs de la zone seront

pris en charge dans le cadre de la ZAC mais qu'en sera t-il des aménagements nécessaires et prioritaires (trottoirs...) hors zone ? Sur quel budget seront-ils effectués et quelle sera la répercussion sur nos impôts locaux ?

- Dans le projet initial les distances des franges étaient de 30 mètres, aujourd'hui il est question de 21 mètres aussi peut-on revenir au projet initial de 30 mètres. Ces franges doivent être aménagées d'une bute paysagée avec seulement la possibilité de plantations basses. Quelle sera la hauteur de cette bute ? Vous comprendrez bien la plus grande importance d'une hauteur suffisante pour protéger notre intimité.
- Avez-vous mesuré les nuisances de la création d'un chemin piéton, vélo reliant la création de 80 nouveaux logements ainsi que la zone verte au chemin des Mûrons ? Quel sera l'importance du trafic voir d'occupation permanente à toutes heures...
- Déplacer la zone verte ne serait-il pas la solution pour couper la ZAC des habitations et ainsi remédier aux nuisances de proximité ?
- Les entreprises de proximité des habitations peuvent-elles être assujetties à un cahier des charges prenant en compte la hauteur, l'activité afin d'atténuer les nuisances visuelles, sonores, olfactives... ?
- Qui est l'entreprise BERCET ? Quelles sont ses activités ? Pourquoi est-elle partie de Rivas ? Quelle va être son activité principale ? Va-t-elle développer son activité de concassage, à quelle fréquence ? Quel est le droit de préemption ?

Dans ce cadre nous vous sollicitons pour l'obtention du :

- Rapport sur les espèces protégées déjà effectué
- Rapport initial de l'eau déjà effectué
- L'obtention de la future date de la réunion qui nous l'espérons sera transmise au moins 15 jours avant et hors période vacances scolaires voir d'été.
- La date d'intervention du commissaire enquêteur

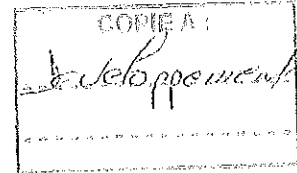
Nous concluons sur une dernière réflexion : qui dit création de nouveaux logements implique l'accroissement du nombre d'enfants veauchois, aussi comment envisagez-vous leur intégration scolaire, activités extra-scolaires, sportives dans des structures déjà saturées ?

Nous vous remercions pour toute l'attention et l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre démarche et restons à votre dispositions pour tous échanges utiles.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



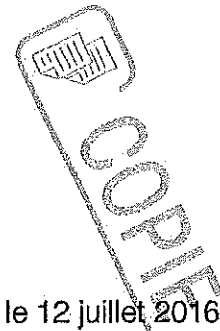
Mr et Mme VINCENT
15 Chemin des Mûrons
42340 VEAUCHE
Tél. 06 77 32 84 19



CCPSG
Madame La Présidente
Monique GIRARDON
Avenue Jean Monnet
42330 SAINT-GALMIER

Lettre AR

Objet: Réunion publique de concertation du 30 juillet 2016



Veauche le 12 juillet 2016,

Madame Le Maire,

Nous venons par la présente faire suite à la réunion publique de concertation du jeudi 30 juin 2016 sur le projet d'aménagement de la future zone des Mûrons 2.

En effet au cours de cette réunion, nos questions et remarques ont été nombreuses et l'expression de nos plus grandes craintes importante.

Aussi nous espérons que cela contribuera à une prise en compte des nuisances du projet dans son état actuel.

Et que cela n'aura pas l'effet inverse d'intensifier des nuisances ou actions négatives envers nous.

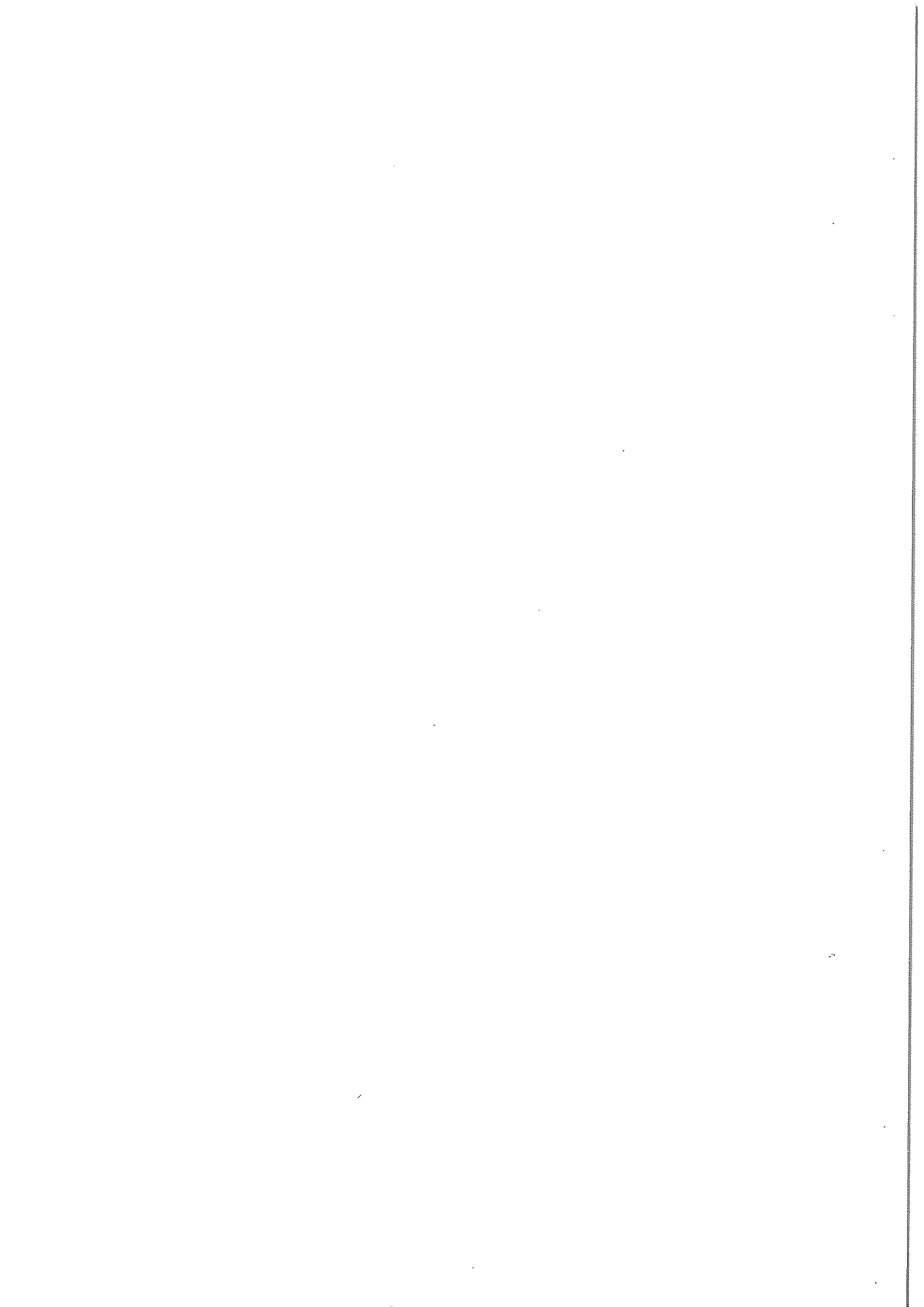
Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles VINCENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gilles Vincent".

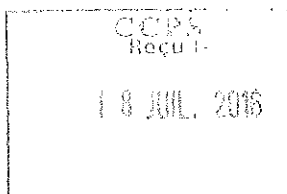
Karine VINCENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Karine Vincent".



Collectif Mûrons 2 : Veauchois en péril
Secrétariat Mr Yves BOEUF
17 Lotissement des Granges
42340 VEAUCHE
muron2.veauchoisenperil@gmail.com

Présidente
Développement



CCPSG
Monsieur Le 1er Vice- Président
Sylvain DARDOULLIER
Avenue Jean Monnet
42330 SAINT-GALMIER

Lettre AR

Objet: Réunion publique de concertation du 30 juillet 2016

Veauche le 12 juillet 2016

COPIE

Bonjour,

Nous faisons suite à la réunion publique de concertation sur le projet d'aménagement de la future zone des Mûrons 2.

Lors de cette réunion vous vous êtes engagé à nous communiquer les simulations budgétaires de ce projet.

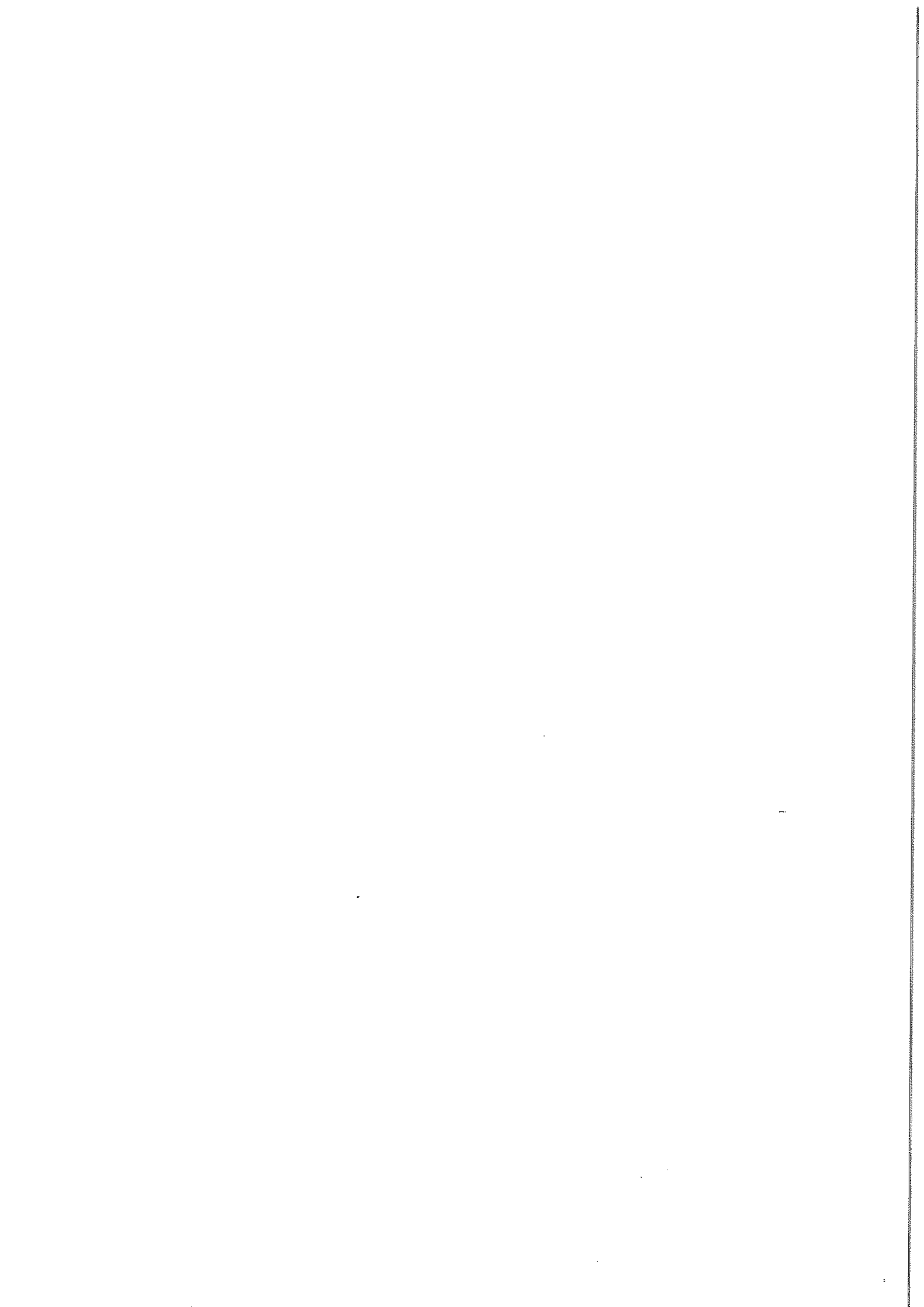
Aussi pour une pleine compréhension de ce projet, nous vous sollicitons pour nous transmettre le budget décomposé avec les recettes, participations financières diverses, subvention d'équilibre de la CCPSG, coût par habitant.

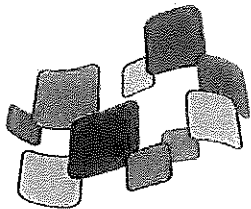
Ce financement a été défini dans le cadre de la CCPSG aussi nous souhaitons ces mêmes éléments et particulièrement le coût par habitant dans la future configuration de Forez Est.

Les impôts des veauchois vont-ils être impactés par ce financement ? Si oui à quelle hauteur ?

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dardoullier, l'expression de nos salutations distinguées.

Collectif Mûrons 2 : Veauchois en péril





PAYS DE SAINT-GALMIER
Communauté de communes

Objet : ZAC des murons 2

Nos références : SD/SB/SMA/20160923

Vos références : Votre courrier du 12/7/2016

Affaire suivie par : MANUGUERRA Stéphanie, Service Développement
tel : 04 77 94 93 52 – mail smanuguerra@ccpsg.fr

envoyé le 29/9/16.

Collectif Murons 2 : Veauchois en péril

Mr Yves BCEUF

17 lotissement des Granges

42340 VEAUCHE

Saint-Galmier, le 23 septembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à votre courrier du 12 juillet dernier par lequel vous sollicitez des éléments budgétaires au sujet du projet de la ZAC des Murons 2.

Comme il a été rappelé à plusieurs reprises lors des réunions publiques, un projet d'aménagement se conçoit sur de nombreuses années. En l'occurrence, le projet de ZAC des Murons 2 a été identifié et se définit depuis plus de 15 ans ; sa réalisation sera elle aussi conduite sur le long terme ; sur la base de projet du même type, nous estimons sa réalisation sur 10 ans.

Aussi, le cout prévisionnel d'investissement se lit à l'échelle de la durée de réalisation. Dans le cas présent, le cout prévisionnel d'investissement de 14M €, représente donc une charge de 1.4M€ à l'année, soit 46€ par habitant.

La CCPSG ayant un budget d'investissement de l'ordre de 15 M€ annuel, le projet de ZAC des Murons 2 représentera donc 10% des dépenses annuelles. Au titre de 2016, c'est d'ores et déjà 3.35M€ qui sont prévus et financés pour permettre d'acquérir le foncier.

Quant au budget de la ville de Veauche, il ne supportera aucune charge d'investissement ou de fonctionnement d'un projet à vocation économique.

Le périmètre géographique de la future intercommunalité n'est pas encore connu de façon précise, des incertitudes subsistent sur les franges Nord et Est du Schéma proposé par Monsieur le Préfet, aussi il m'est difficile de pouvoir vous indiquer le même type de référence pour la future structure.

Par ailleurs, vous n'en faites pas état dans votre courrier mais pour être totalement objectif sur le projet, il est aussi nécessaire de parler des recettes générées par l'investissement public. En effet, en plus des recettes directes liées à la vente des terrains, le projet des Murons 2 va engendrer pour les collectivités – commune et intercommunalité – des ressources fiscales via les taxes foncières, taxe d'habitation et Contribution Economique Territoriale (CET).

Le budget de la CCPSG mais plus généralement des intercommunalités est principalement alimenté par la fiscalité économique, c'est-à-dire celle prélevée sur les entreprises. Je tenais à vous faire remarquer que la gestion financière des élus de CCPSG permet de maintenir le même taux d'imposition depuis janvier 2004 - soit une stabilité de plus de 10 ans - tout en continuant d'investir dans des projets porteurs pour le développement économique et l'emploi des habitants de notre territoire.

Il est encore trop tôt pour évaluer précisément chaque type de recettes mais une analyse par comparaison avec la ZAC des Murons 1, similaire en tout point au projet des Murons 2 est intéressante. La ZAC des Murons 1 rapportait en 2012 environ 200 000€ de ressources économiques pour la CCPSG alors même qu'elle n'était pas entièrement commercialisée. A ceci, il faut ajouter les recettes perçues par la commune via la taxe foncière payée par les entreprises.

Si nous sommes attentifs aux impacts financiers des projets que nous conduisons, l'analyse financière doit se corréler à celle d'aménageur et d'investisseur pour l'intérêt public et général. Nous sommes convaincus que le projet des Murons 2 est un équipement indispensable à notre territoire et l'ensemble de sa population pour maintenir dans les années à venir ce qui fait aujourd'hui sa qualité de vie : un équilibre harmonieux entre habitat, activité économique, services de proximité et loisirs.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez recevoir, Mesdames Messieurs, mes sincères salutations

Sylvain DARDOULLIER
Vice Président

